Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Alliance luxembourgeoise des structures professionnelles de la musique a.s.b.l.
ayant son siège social à l'adresse 52, rue de Hollerich L-1740 Luxembourg
,
enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F13290
(à biffer si non applicable), représentée par Carl Adalsteinsson ,
actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée par le ministère de la Culture.
Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom :	Carl Adalsteinsson	~~Nom~~ :	
Fonction :	Président	~~Fonction~~ :	
Date :	23/09/2022		
Cachet :			

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture